

NETGEM

Société Anonyme

Au capital de 6.144.211,40 euros

Siège social : 10, Avenue de l'Arche, 92419 Courbevoie Cedex

R.C.S. Nanterre 408 024 578

(la "Société")

AVIS DE CONVOCATION

Les actionnaires de la société **NETGEM** sont avisés qu'une Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le **20 octobre 2020 à 10 heures** au siège social, **hors la présence physique des actionnaires**, afin de délibérer sur l'ordre du jour indiqué ci-après.

Avertissement :

Les actionnaires de la Société sont informés par le présent avis de convocation qu'en raison du contexte lié à l'épidémie de Coronavirus (Covid-19) et des mesures administratives prises pour limiter et interdire les rassemblements collectifs pour des motifs sanitaires, il a été décidé, conformément notamment à l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 qui a été prolongé au 30 novembre 2020 par décret du 29 juillet 2020, que l'Assemblée Générale dont ils sont ici avisés se tiendra à « huis clos », c'est à dire sans que ses membres et les autres personnes ayant le droit d'y assister ne soient présents physiquement ou par conférence téléphonique ou audiovisuelle.

Les modalités particulières de vote et de tenue de cette assemblée générale sont décrites précisément dans le présent avis de convocation. Les actionnaires des sociétés cotées ayant la possibilité de voter aux assemblées générales sans y être physiquement présents, nous invitons nos actionnaires à ne pas demander de carte d'admission et à exprimer leur vote en amont de l'assemblée générale **en utilisant le formulaire de vote par correspondance prévu à cet effet ou en donnant un mandat de vote par procuration.**

Les actionnaires souhaitant la communication d'un document ou d'une information sont invités à indiquer dans leur demande l'adresse électronique à laquelle ladite communication peut être faite.

Ordre du jour

1. Approbation du projet de transfert de la cotation des instruments financiers émis par la Société d'Euronext Paris vers Euronext Growth Paris ;
2. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Les actionnaires peuvent prendre part à cette assemblée quel que soit le nombre d'actions dont ils sont propriétaires, nonobstant toutes clauses statutaires contraires.

L'Assemblée Générale se tenant à huis-clos, les actionnaires ne pourront pas demander leur carte d'admission pour assister à l'Assemblée Générale physiquement.

Il est justifié du droit de participer aux assemblées générales des sociétés par l'inscription en compte des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte en application de l'article L. 228-1 du Code de Commerce, au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée, soit le **16 octobre 2020**, à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription en compte des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité doit être constatée par une attestation de participation délivrée par ce dernier, le cas échéant par voie électronique dans les conditions prévues à l'article R. 225-61 du Code de Commerce, et annexée au formulaire de vote à distance ou de procuration, ou encore, à la demande de carte d'admission établie au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit.

Les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- 1) adresser une procuration à la Société sans indication de mandataire ;
- 2) donner une procuration à toute personne physique ou morale de son choix dans les conditions prévues à l'article L. 225-106 I du Code de Commerce. Ainsi, l'actionnaire devra adresser à CACEIS Corporate Trust une procuration écrite et signée indiquant son nom, prénom et adresse ainsi que ceux de son mandataire. La révocation du mandat s'effectue dans les mêmes conditions de forme que celles utilisées pour sa constitution.
- 3) voter par correspondance.

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-79 du Code de Commerce, la notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut également être effectuée par voie électronique, selon les modalités suivantes :

- pour les actionnaires au nominatif : En envoyant un e-mail revêtu d'une signature électronique, résultant d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec le formulaire de vote à distance, à l'adresse électronique suivante ago201020@netgem.com en précisant leurs nom, prénom, adresse et leur identifiant CACEIS Corporate Trust pour les actionnaires au nominatif pur (information disponible en haut et à gauche de leur relevé de compte titres) ou leur identifiant auprès de leur intermédiaire financier pour les actionnaires au nominatif administré, ainsi que les nom et prénom du mandataire désigné ou révoqué.

- pour les actionnaires au porteur : En envoyant un e-mail revêtu d'une signature électronique résultant d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec le formulaire de vote à distance, à l'adresse électronique suivante ago201020@netgem.com en précisant leur nom, prénom, adresse et références bancaires complètes ainsi que les nom et prénom du mandataire désigné ou révoqué, puis en demandant impérativement à leur intermédiaire financier qui assure la gestion de leur compte-titres d'envoyer une confirmation écrite (par courrier) à **CACEIS Corporate Trust – Service Assemblées Générales Centralisées - 14, rue Rouget de Lisle – 92862 ISSY-LES-MOULINEAUX Cedex 9** (ou par fax au 01.49.08.05.82).

Seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats dûment signées, complétées et réceptionnées au plus tard trois jours avant la date de tenue de l'assemblée générale ou dans les délais prévus par l'article R. 225-80 du Code de Commerce pourront être prises en compte. Par ailleurs, seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats pourront être adressées à l'adresse électronique susvisée, toute autre demande ou notification portant sur un autre objet ne pourra être prise en compte et / ou traitée.

Conformément à l'article 6 du décret n°2020-418 du 10 avril 2020, le mandataire adresse ses instructions pour l'exercice des mandats dont il dispose à la Société au plus tard le quatrième jour précédant la date de l'Assemblée Générale.

L'actionnaire qui a déjà exprimé son vote à distance ou envoyé un pouvoir peut à tout moment céder tout ou partie de ses actions. Cependant, si le transfert de propriété intervient avant le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée, soit le **16 octobre 2020**, à zéro heure, heure de Paris, la Société invalide ou modifie en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance ou le pouvoir.

A cette fin, l'intermédiaire habilité teneur de compte notifie le transfert de propriété à la Société ou à son mandataire et lui transmet les informations nécessaires.

Les formulaires de procuration et de vote par correspondance sont adressés automatiquement aux actionnaires inscrits en compte nominatif pur ou administré par courrier postal.

Conformément à la loi, l'ensemble des documents qui doivent être communiqués à cette assemblée générale, seront mis à la disposition des actionnaires, dans les délais légaux, au siège social de **NETGEM** et sur le site internet de la Société <http://www.netgem.com> ou transmis sur simple demande adressée à CACEIS Corporate Trust. Dans le cadre du contexte actuel lié à l'épidémie de Covid-19, la communication de l'ensemble des documents pourra être faite par voie électronique pour toute demande envoyée à l'adresse électronique suivante ago201020@netgem.com, conformément à l'ordonnance n°2020-925 du 29 juillet 2020 prorogeant la durée d'application de l'ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées.

Pour les propriétaires d'actions au porteur, les formulaires de procuration et de vote par correspondance leurs seront adressés sur demande réceptionnée par lettre recommandée avec avis de réception par **CACEIS**

Corporate Trust – Service Assemblées Générales Centralisées – 14, rue Rouget de Lisle – 92862 ISSY-LES-MOULINEAUX Cedex 9, au plus tard six jours avant la date de l'assemblée.

Pour être comptabilisé, le formulaire de vote par correspondance, complété et signé, devra être réceptionné chez **CACEIS Corporate Trust – Service Assemblées Générales Centralisées – 14, rue Rouget de Lisle – 92862 ISSY-LES-MOULINEAUX Cedex 9** au plus tard trois jours avant la tenue de l'assemblée.

Tout actionnaire ayant déjà exprimé son vote à distance ou envoyé un pouvoir peut choisir un autre mode de participation à l'Assemblée Générale, sous réserve que son instruction en ce sens parvienne à la Société dans les délais de réception des pouvoirs et/ou vote par correspondance prévus à l'article 7 du décret n°2020-418 du 10 avril 2020.

Les actionnaires peuvent poser des questions écrites à la Société conformément aux articles L. 225-108 et R. 225-84 du Code de Commerce. Ces questions doivent être adressées au siège social de la Société, par lettre recommandée avec accusé de réception, avec copie à l'adresse électronique ago201020@netgem.com, au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale. Elles doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

Les demandes motivées d'inscription de points ou de projets de résolutions à l'ordre du jour par les actionnaires remplissant les conditions légales en vigueur, doivent être adressées au siège social, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, avec copie à l'adresse électronique ago201020@netgem.com, et être réceptionnées au plus tard vingt-cinq jours avant la tenue de l'assemblée générale. Ces demandes doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte justifiant de la possession ou de la représentation par les auteurs de la demande de la fraction du capital exigée par l'article R. 225-71 du Code de Commerce. La liste des points ajoutés à l'ordre du jour et le texte des projets de résolution seront publiés sur le site internet de la Société, (<http://www.netgem.com>), conformément à l'article R. 225-73-1 du Code de Commerce. La demande d'inscription de projets de résolutions est accompagnée du texte des projets de résolutions qui peuvent être assorties d'un bref exposé des motifs.

Il est en outre rappelé que l'examen par l'assemblée générale des points à l'ordre du jour et des résolutions qui seront présentés est subordonné à la transmission par les intéressés, au plus tard le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, d'une nouvelle attestation justifiant de l'inscription en compte de leurs titres dans les mêmes conditions que celles indiquées ci-dessus.

Le présent avis vaut avis de convocation, sauf si des éventuelles modifications devaient être apportées à l'ordre du jour à la suite de demandes d'inscription de projets de résolutions présentées par des actionnaires et/ou le comité d'entreprise.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

NETGEM

Société Anonyme au capital de 6.144.211,40 euros
Siège social : 10, Avenue de l'Arche, 92419 Courbevoie Cedex
R.C.S. Nanterre 408 024 578
(la "Société")

ORDRE DU JOUR ET PROJET DE RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 20 OCTOBRE 2020

Ordre du jour

1. Approbation du projet de transfert de la cotation des instruments financiers émis par la Société d'Euronext Paris vers Euronext Growth Paris ;
2. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Projets de résolutions présentés par le Conseil d'administration de Netgem

Première résolution (*Approbation du projet de transfert de la cotation des instruments financiers émis par la Société d'Euronext Paris vers Euronext Growth Paris*). — L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration :

1. **Approuve** le projet de transfert de la cotation des instruments financiers émis par la Société du compartiment C du marché réglementé Euronext Paris vers le système multilatéral de négociation organisé Euronext Growth Paris, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, notamment celles du V de l'article L.421-14 du Code monétaire et financier.
2. **Autorise** à cet effet les demandes de radiation des instruments financiers émis par la Société du compartiment C du marché réglementé Euronext Paris et leur admission concomitante sur le système multilatéral de négociation organisé Euronext Growth Paris.
3. **Décide** que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs avec faculté de subdélégation, dans les conditions fixées par la loi, à l'effet de mettre en œuvre ce transfert de marché de cotation dans un délai de 12 mois à compter de la présente Assemblée et notamment (i) réaliser la radiation des instruments financiers émis par la Société du compartiment C du marché réglementé Euronext Paris, (ii) faire admettre concomitamment les instruments financiers émis par la Société aux négociations sur le système multilatéral de négociation organisé Euronext Growth Paris, et (iii) donner toutes garanties, choisir le listing sponsor, faire toutes déclarations, effectuer toutes formalités et plus généralement prendre toutes mesures nécessaires à l'effet de remplir les conditions de ce transfert ou pour la réalisation des opérations de transfert.

Deuxième résolution (*Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités*). — L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée Générale en vue de l'accomplissement de toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicités prévus par la législation et la réglementation en vigueur.

* * *



Assemblée Générale du 20 octobre 2020

Exposé sommaire de la situation de la Société pendant l'exercice écoulé

(Article R225-81 du Code de commerce)

Sommaire

1. Activité et faits marquants du Groupe en 2019	4
1.1. Vue d'ensemble	4
1.2. Faits marquants de l'exercice	5
1.3. Périmètre de consolidation	6
2. Analyse du compte de résultat et des dépenses d'investissement du Groupe	7
2.1. Compte de résultat consolidé	7
2.2. Bilan et structure financière	9
3. Comptes individuels 2019 de Netgem SA	12
3.1. Généralités	12
3.2. Chiffres clés sociaux	12
4. Évolution récente et perspectives 2020	13
4.1. Évolution récente et événements post clôture	13
4.2. Perspectives	14
5. Filiales et participations	15
5.1. Prises de participation et sociétés contrôlées	15
5.2. Activité des filiales	16
5.3. Tableau des filiales	16
6. Juste valeur des instruments financiers et facteurs de risques	17
6.1. Juste valeur des instruments financiers	17
6.2. Informations sur les risques	17
7. Indications sur les risques financiers liés aux effets du changement climatique et présentation des mesures prises pour les réduire en mettant en œuvre une stratégie bas-carbone dans toutes les composantes de son activité	28

Les commentaires contenus dans le présent exposé sommaire portant sur l'activité du Groupe sont établis sur la base des comptes consolidés en normes IFRS. Les commentaires portant sur l'activité de la Société sont établis sur la base des comptes annuels.

Les principes comptables retenus pour l'établissement des comptes annuels et consolidés de l'exercice écoulé sont cohérents avec ceux utilisés pour la préparation des comptes de l'exercice précédent.

Pour plus d'information sur la situation de Netgem, nous vous invitons notamment à consulter le rapport financier annuel 2019 et le rapport financier semestriel 2020 disponibles sur le site Internet www.netgem.com, rubrique Investisseurs.

1. Activité et faits marquants du Groupe en 2019

1.1. Vue d'ensemble

Données du compte de résultat et variation de trésorerie

Données en milliers d'euros	2019	2018	Variation
Chiffre d'affaires	25 264	41 828	-40%
Revenu net (*)	13 515	19 562	-31%
Marge brute	13 230	18 537	-29%
Résultat opérationnel courant (ROC)	(93)	2 321	-104%
Résultat net, part du Groupe (RNPG)	(6 966)	203	-3 532%
RNPG par action (en €)	(0,25)	0,01	
Variation nette de la trésorerie	(2 499)	732	

(*) Le revenu net correspond au chiffre d'affaires diminué du coût du matériel vendu.

Trésorerie nette et capitaux propres

Données du bilan, en milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Capitaux propres et endettement		
Capitaux propres, part du Groupe	15 491	24 022
Passifs financiers courants et non courants	764	7 514
Analyse de la trésorerie nette		
A. Liquidités	8 482	10 981
B. Passifs financiers courants	549	7 206
C. Trésorerie nette courante (A)-(B)	7 933	3 775
D. Passifs financiers non courants	215	308
E. Trésorerie nette (C)-(D) avant impact ifrs 16	7 718	3 467
F. Impact norme ifrs 16	727	-
G. Trésorerie nette (E)-(F)	6 991	3 467

1.2. Faits marquants de l'exercice

L'activité du Groupe sur l'exercice 2019 a été marquée par :

- L'apport le 14 mai 2019 de la branche d'activité « plateforme Cloud multi-écrans et enregistreur numérique » comprenant 9 salariés et 1 consultant à la société Vitis, filiale de la Société focalisée sur les services liés à la Fibre Très Haut Débit en France. Vitis dispose en conséquence d'un droit d'usage exclusif d'au plus dix années en France, en Allemagne et au Luxembourg du socle technologique consubstantiel à cette activité. Cette opération a permis à Netgem de porter sa participation au capital de Vitis de 51,27% à 58,21% (Cf. Traité d'apport partiel d'actifs entre Netgem et Vitis daté du 25 mars 2019). Le résultat de cette activité est isolé sur une ligne spécifique dans les comptes de la période et n'est pas significatif.
- La poursuite du développement de Vitis, détenue à 58,21 % par Netgem, fournisseur d'accès « *fiber-to-the-home* » (FTTH) et de services de divertissement en France, avec un revenu net en croissance de 54% sur l'exercice 2019. Son activité est tirée par le déploiement de la Fibre en France. Ainsi, l'offre sous la marque Videofutur est désormais disponible à la commercialisation sur plus de 1,7 million de prises réparties dans une quarantaine de départements, et opérées par les opérateurs d'infrastructures Altitude Infrastructure, Axione, Covage, TDF et SFR. La société compte plus de 30.000 abonnés Fibre au 31 décembre 2019. Vitis étant co-contrôlée par Netgem, elle est mise en équivalence dans les comptes consolidés du Groupe.
- Le lancement par Vitis de nouvelles offres clients sur la base de la plateforme technologique Cloud multi-écrans développée par Netgem, permettant aux utilisateurs de bénéficier de nouveaux services multi-écrans de Live, replay et enregistrement dans le Cloud (nPVR) : l'offre triple-play "VICTORIA 100% Divertissement" et l'offre "VIC 100% Digitale", conçue pour les "digital natives", sans Box TV.
- L'engagement au Royaume-Uni dans un plan massif de rattrapage du retard sur la Fibre, générant l'émergence de nombreux nouveaux opérateurs disposant de moyens financiers importants. Les premiers contrats ont été signés avec de tels opérateurs Fibre locaux afin de leur fournir la solution globale NetgemTV de gestion managée dans le cloud des services de la maison connectée.
- Une baisse attendue du chiffre d'affaires "Box" qui a été amortie grâce à la contribution des activités de services (baisse moins rapide du revenu net) et aux réductions de coûts, permettant de maintenir un Ebitda positif et un résultat opérationnel proche de l'équilibre.

- Le recentrage des ventes de Box sur des contrats avec de nouveaux modèles économiques, induisant un nombre limité de références, une forte réduction des coûts opérationnels et des contrats à long terme. Elisa, client historique de Netgem, a adhéré à cette mutation en renouvelant son engagement pluriannuel vis-à-vis de Netgem.

La fin d'année 2019 marque d'ailleurs le lancement réussi en Finlande de l'offre de services de gestion de parc pour la 4K et l'ultra haut débit.

- La distribution par le Groupe d'un dividende de € 0,10 par action à ses actionnaires en juin 2019, avec une option de paiement en actions. Cette option a été choisie notamment par les actionnaires fondateurs et 1.056.392 actions nouvelles ont été émises et souscrites au total par les actionnaires ayant choisi cette option. La part du dividende payée en numéraire s'est élevée à € 1,7 million, sur dividende total de € 2,7 millions, expliquant l'essentiel de la variation des liquidités sur le trimestre.
- Une trésorerie nette avant impact de la norme IFRS 16 s'élevant à € 7,7 millions, en augmentation de € 4,2 millions sur la période en raison du débouclage total des solutions de financement mises en place sur l'exercice précédent.

Par ailleurs, le Groupe n'a procédé à aucun rachat d'actions sur la période à l'exception de ceux intervenus dans le cadre du contrat de liquidité en place. Le Groupe détient environ 1,9 million de ses actions, soit environ 6.1 % de son capital au 31 décembre 2019.

1.3. Périmètre de consolidation

Comme mentionné ci-dessus, Netgem a apporté à Vitis le 14 mai 2019 sa branche d'activité "plateforme Cloud multi-écrans et enregistreur numérique". Cette opération a permis à Netgem de porter sa participation au capital de Vitis de 51.27% à 58.21%.

2. Analyse du compte de résultat et des dépenses d'investissement du Groupe

2.1. Compte de résultat consolidé

Analyse de la performance opérationnelle

Données IFRS en milliers d'euros	2019	2018	Variation
Chiffre d'affaires	25 264	41 828	-40%
Revenu net	13 515	19 562	-31%
Marge brute	13 230	18 537	-29%
Ebitda	746	2 706	-72%
Résultat opérationnel courant (ROC)	(93)	2 321	-104%
Résultat opérationnel	732	4 411	-83%

Sur l'exercice clos le 31 décembre 2019, Netgem réalise un chiffre d'affaires consolidé de € 25,3 millions, en baisse de 40% par rapport à l'exercice 2018. Cette diminution s'explique par la baisse des livraisons de produits *hardware* et de la stabilité du chiffre d'affaires issu de prestations de services.

Le revenu net a baissé moins vite que le chiffre d'affaires, du fait des revenus récurrents de maintenance logicielle et de services calculés sur le parc d'utilisateurs actifs. Il atteint € 13,5 millions sur 2019, en baisse de 31% par rapport à l'année précédente.

Les dépenses opérationnelles ont baissé de 18%, passant de € 16,2 millions sur 2018 à € 13,3 millions sur 2019. Le résultat opérationnel courant pour 2019 s'établit à une perte de € 0,1 million à comparer à un profit de € 2,3 millions pour 2018. La réduction importante des coûts entre les deux exercices et notamment des charges de personnel (effectif de 47 personnes au 31 décembre 2019 contre 68 au 31 décembre 2018) ont permis d'avoir un résultat opérationnel courant proche de l'équilibre et ce malgré une baisse de la marge brute de 29%.

Le résultat opérationnel atteint € 0,7 million en 2019, impacté positivement par une augmentation de capital dans Vitis et certains ajustements de provisions.

Analyse du résultat net

Données IFRS en milliers d'euros	2019	2018
Résultat opérationnel	732	4 411
Résultat financier	(515)	(853)
Quote-part de résultat des entreprises associées et activités abandonnées	(3 144)	(2 803)
(Charge) Produit d'impôt	(4 039)	(552)
Résultat net, part du Groupe	(6 966)	203
Autres éléments du résultat global	33	134
Résultat net global	(6 933)	337

Le résultat financier, qui représente une perte de € 0,5 million, comprend essentiellement des intérêts liés à la mise en œuvre de solutions de financement pour certains de nos clients et une perte de change.

Après prise en compte d'une charge d'impôt de € 4,0 millions et de la quote-part de pertes mises en équivalence de € 3,1 millions sur Vitis, le Groupe réalise une perte nette de € 7,0 millions en 2019 (part du groupe).

Cette charge d'impôt correspond essentiellement aux impôts différés actifs qui ont été réduits au 31 décembre 2019 du fait de la probabilité de non utilisation des reports déficitaires. Aucune sortie de cash n'est liée à cette charge qui est la conséquence du choix de la nouvelle direction de procéder à la dépréciation en totalité des impôts différés à l'actif. Il est rappelé que déprécier les impôts différés actifs ne supprime pas le potentiel avantage fiscal des déficits historiques qui restent reportables de manière illimitée.

Les résultats de Vitis sont détaillés ci-dessous :

En M€ - Vitis	2019	2018	Variation
Chiffre d'affaires	15,8	10,4	52%
Revenu net	14,3	9,3	54%
Marge brute	5,1	3,1	64%
Ebitda	-3,3	-4,4	-25%
Résultat d'exploitation	-5,2	-5,6	-7%
Résultat net	-5,4	-5,6	-4%

Résultat par actions

La perte nette, part du Groupe, s'établit à € 0,25 par action en 2019, contre un gain net de € 0,01 en 2018.

2.2. Bilan et structure financière

Au 31 décembre 2019, le total du bilan consolidé s'établissait à € 28,4 millions contre € 48,0 millions au 31 décembre 2018.

Liquidités et ressources en capital

La variation nette de la trésorerie sur la période s'analyse de la façon suivante :

Données IFRS en milliers d'euros	2019	2018
Flux net de trésorerie générés (consommés) par l'activité	1 728	1 370
<i>Dont capacité d'autofinancement avant versement de l'impôt</i>	1 935	2 804
<i>Dont variation du besoin en fonds de roulement (« BFR »)</i>	(143)	(1 527)
<i>Dont impôt versé</i>	(64)	93
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	5 791	3 167
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	(10 018)	(3 805)
Variation nette de trésorerie	(2 499)	732

La trésorerie de Netgem à la fin de l'année 2019 s'élevait à € 8,5 millions, soit une diminution de € 2,5 millions par rapport à 2018.

Les activités du groupe ont généré un montant de trésorerie après impôts de € 1,8 millions en 2019.

Les flux de trésorerie liés aux investissements incluent sur 2019, les remboursements liés à la mise en œuvre en 2018 de solutions de financement pour certains de nos clients pour € 8,0 millions, les "box" louées dans le cadre de bouquets de services opérés dans le cloud pour € - 2 millions et les flux liés à l'apport de la plateforme à Vitis pour € -0.2 million.

Les flux de trésorerie liés aux financements comprennent essentiellement € - 1,7 millions de dividendes versés en 2019 et € -8,0 millions de remboursement d'affacturage des financements mentionnés ci-dessus.

Le Groupe a principalement financé ses activités opérationnelles et ses investissements au moyen de ses fonds propres.

Capitaux propres consolidés et passifs

Capitaux propres et effet de levier financier

Les capitaux propres atteignent € 15,5 millions au 31 décembre 2019.

Compte tenu de ses disponibilités et d'un endettement modéré, le Groupe considère qu'il n'encourt pas de risque de liquidité qui pourrait empêcher sa continuité d'exploitation pour l'exercice en cours.

Actions émises sur l'exercice

Conformément à la décision de l'assemblée générale du 14 mai 2019, certains actionnaires ont opté pour le paiement du dividende en actions. En conséquence, au 31 décembre 2019, le capital social de la Société s'élève à K€ 6 144 et est composé de 30.721.059 actions.

Au cours de l'exercice 2019, la société a émis 1.056.392 actions nouvelles.

Politique d'investissement

Le tableau ci-après récapitule le montant des investissements incorporels et corporels réalisés par le Groupe au cours des deux derniers exercices ainsi que leur mode de financement :

Données IFRS en milliers d'euros	2019	2018
Investissements autofinancés :	1 979	100
Investissements incorporels	5	25
Investissements corporels	1 974	75
Investissements financés par crédit-bail :	-	-
Investissements incorporels	-	-
Investissements corporels	-	-
Total investissements	1 979	100
<i>dont part autofinancée</i>	<i>100%</i>	<i>100%</i>
<i>dont part financée par crédit-bail</i>	<i>0%</i>	<i>0%</i>

Sur l'exercice écoulé, en conséquence du passage à un modèle opérateurs, les investissements corporels se sont élevés à € 2 millions et correspondent principalement à des "box" qui ne sont plus ni vendues ni financées, mais louées à certains de nos clients dans le cadre de bouquets de services opérés dans le cloud.

Activité en matière de recherche et développement

Les efforts du Groupe en matière de recherche et développement ont représenté € 4,2 millions en 2019. Ils sont principalement constitués de dépenses de personnel chez Netgem SA et intègrent le bénéfice du crédit d'impôt recherche. Pour plus de détails concernant ces frais, se reporter à la note 3.5.6 de l'annexe aux comptes consolidés.

3. Comptes individuels 2019 de Netgem SA

3.1. Généralités

L'activité de Netgem SA (la « Société ») est centrée autour du développement et de la commercialisation de solutions de divertissement pour la maison connectée.

3.2. Chiffres clés sociaux

Données en millions d'euros	2019	2018
Chiffre d'affaires	19,7	32,6
Excédent brut d'exploitation	1,8	1,7
Résultat d'exploitation	(2,8)	1,6
Résultat net	(1,3)	1,8
Trésorerie nette disponible (dont actions en trésorerie)	10 ,1	14,5
Total capitaux propres	18,2	21,1
<i>dont capital social</i>	6,1	5,9
Total bilan	29,8	40,2

Le chiffre d'affaires de la Société a atteint € 19,7 millions en 2019, en baisse de 40 % par rapport à 2018.

L'excédent brut d'exploitation a atteint € 1,8 million en 2019 en légère hausse par rapport à l'exercice précédent du fait notamment de la forte baisse des charges de personnel qui a pu compenser la baisse du chiffre d'affaires.

La société enregistre une perte d'exploitation de € 2,8 millions. Cette perte s'explique par la comptabilisation sur l'exercice 2019 d'une provision pour dépréciation de l'impôt différé actif à hauteur de € 4.2 millions du fait de l'estimation de la non imputation des reports déficitaires issus de la fusion avec Videofutur.

Après prise en compte d'un gain financier de € 0,5 million, d'un gain exceptionnel de € 0,6 million et d'un gain d'impôt de € 0,4 million correspondant principalement au crédit d'impôt recherche, la société enregistre une perte nette de € 1,3 million.

Compte tenu de ses disponibilités et d'un endettement nul, la Société considère qu'elle n'encourt pas de risque de liquidité qui pourrait empêcher sa continuité d'exploitation pour l'exercice en cours.

4. Évolution récente et perspectives 2020

4.1. Évolution récente et événements post clôture

Le Conseil d'Administration du 19 mars 2020 a proposé de ne pas soumettre de distribution de dividende à l'Assemblée Générale du 14 mai 2020.

Suite à l'évolution début 2020 des règles de gouvernance entre Netgem et ses associés au sein de Vitis intervenue à l'occasion du nouveau financement, Vitis sera désormais exclusivement contrôlée par Netgem, et à ce titre va être consolidée par intégration globale à compter du 1^{er} janvier 2020.

Un nouveau round de financement a été démarré en 2019 et a abouti à une nouvelle levée de fonds début 2020, à laquelle ont participé Netgem et La Caisse des Dépôts à hauteur respectivement de € 2,4 millions.

Mesures prises pour limiter l'impact de la crise sanitaire Covid-19 (Coronavirus)

Les revenus nets du Groupe sont liés à l'usage de services très haut débit à domicile, et à ce titre sont résilients à la crise actuelle. La croissance provient de la souscription en direct ou via nos partenaires et affiliés de nouveaux abonnés. Cette croissance pourrait ainsi être impactée sur le second trimestre, en particulier du fait des contraintes logistiques et techniques de raccordements de nouvelles prises par les opérateurs d'infrastructure.

La société suit attentivement l'évolution de l'épidémie et a pris des mesures spécifiques afin de limiter l'impact sur son activité :

- Des mesures concernant la protection de la santé de ses collaborateurs ont été prises selon les recommandations gouvernementales (France et UK), en particulier en terme de recours systématique au télétravail afin de maintenir l'activité opérationnelle. Suite aux mesures de confinement gouvernementales, les différents sites ont été fermés, les salariés mis en télétravail et des réorganisations (incluant la mise en activité partielle des vendeurs terrain) ont été mises en place pour éviter la propagation du virus au sein des équipes et parmi nos clients tout en maintenant l'activité ;
- Le groupe fait le nécessaire pour fournir en cette période un service de qualité auprès de ses clients en termes d'accès Très Haut Débit et de services de divertissement. Sa

plateforme de contenus est opérationnelle pour répondre à une demande croissante (en particulier de contenus non linéaires comme le Replay ou la VOD) ;

- Les effets identifiés sur l'activité des principaux clients et partenaires distributeurs, pouvant connaître des ralentissements au 2ème trimestre 2020, pourraient impacter indirectement la Société mais de manière limitée ;
- Concernant les approvisionnements, les usines de Pegatron en Chine sont en phase de retour progressif à la normale et les stocks de BOX chez les clients ou chez Netgem permettent de couvrir les besoins des prochains mois. Netgem a également demandé à ses partenaires opérationnels en France ou à l'étranger (Service Clients, Télévente) de mettre en place des plans pour faire face à leurs contraintes spécifiques.

4.2. Perspectives

Poursuite de l'équipement en fibre des marchés locaux, portés par des ambitions politiques fortes

De nombreux pays européens font de la fibre un vecteur essentiel de la réduction de la fracture digitale et de l'aménagement des territoires. Ainsi, en France et en Grande-Bretagne, le marché adressable par le Groupe, se trouvent les plus de 20 millions de foyers qui auront accès à la fibre grâce à des réseaux "ouverts" (i.e. accessible aux FAI alternatifs et financés par des opérateurs d'infrastructure) sur la période 2020-2025.

Sur cette même période, les grands opérateurs historiques ont dû s'engager à construire les réseaux fibre et 5G sur les zones denses, soumises à forte concurrence, mais leur offrant de meilleures perspectives de retour sur investissement.

Sur le marché français, la Caisse des Dépôts, premier investisseur de la fibre dans les Territoires, vient de confirmer son souhait de continuer à soutenir le développement de Vitis aux côtés du Groupe en apportant € 2,4 millions de financements complémentaires, permettant à celle-ci de conforter sa position de leader des opérateurs indépendants de services 100% ultra-haut débit dans les Territoires.

Le modèle britannique favorise l'émergence de dizaines d'opérateurs alternatifs, qui ont accès à des financements pour construire des réseaux locaux de fibre, plus particulièrement dans les villes de taille intermédiaire ou petite. En quelques mois, 12 de ces opérateurs ont choisi de redistribuer le service NetgemTV à leurs clients.

Croissance de nouveaux modes de consommation, le streaming pour tous, et les services rendus possibles par l'ultra haut débit

En accompagnement de ce marché d'infrastructure, le Groupe Netgem se place ainsi résolument au niveau des services de la maison connectée. La fourniture d'un accès Très Haut Débit avec un Wifi stable et puissant, permettant l'accès au streaming de la télévision, de la

vidéo et de la musique sur plusieurs écrans et dans plusieurs pièces simultanément est aujourd'hui le nouveau service universel attendu par tous les foyers et sur lequel se construira le développement de la base d'abonnés.

Le Groupe Netgem dispose dans ce domaine de la maîtrise technologique totale d'une expérience unifiée unique sur téléviseur, sur mobile et en contrôle vocal. L'utilisation respectueuse des données d'usage issues de ces applications digitales utilisées quotidiennement favorisera l'adoption attendue de nouveaux usages et services de la maison connectée et ouvre une perspective à moyen terme de revenus complémentaires permettant de fidéliser le foyer et d'accroître le revenu par abonné.

Achèvement de la mutation du Groupe Netgem vers un modèle économique récurrent

En 2020, les revenus nets du Groupe seront à plus de 75% constitués de revenus de services provenant d'abonnements à renouvellement tacite ou de consommations de services à la demande. Ce changement de profil financier du Groupe Netgem est aujourd'hui en place dans ses différents pays, France, UK mais également en Finlande avec l'opérateur Elisa.

Le Groupe contrôle sa consommation de cash dans cette phase de croissance. Les coûts d'acquisition marketing des clients directs B2C, et indirects B2B2C, sont supportés par le Groupe Netgem ou ses partenaires opérateurs-distributeurs. Les coûts d'infrastructure liés à la construction physique des réseaux fibre ne sont pas financés par le Groupe.

La fourniture d'équipements (box, barres de son connectées...) est désormais une option dans les offres de services, justifiant la prise en compte du revenu net (hors hardware) comme indicateur d'activité.

5. Filiales et participations

5.1. Prises de participation et sociétés contrôlées

Aucune entrée et sortie de périmètre n'est intervenue au cours de l'exercice 2019.

Netgem a apporté à Vits le 14 mai 2019 sa branche d'activité "plateforme Cloud multi-écrans et enregistreur numérique". Cette opération a permis à Netgem de porter sa participation au capital de Vitis de 51.27% à 58.21%.

5.2. Activité des filiales

Au cours de l'exercice écoulé, la contribution au résultat net des filiales en intégration globale a été de € -2,0 millions.

5.3. Tableau des filiales

Nom (devise de référence)	Capital (en devises locales)	Autres capitaux propres, avant affectati on des résultats (en devises locales)	Quote- part du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus (K€)		Prêts et avances consentis et non encore remboursé s (K€) brut (hors cash pooling)	Montant des cautions et avals donnés par la Société	Chiffre d'affaires H.T. du dernier exercice clos (K€)	Résultat du dernier exercice clos (K€)	Dividend es encaissés par la Société au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
Filiales en intégration globale										
Netgem Singapore (USD)	72	156	100%	49	49			448	38	
Netgem Australia (USD)	59	1 013	100%	53	53			16	28	
Netgem Mexico (USD)	12	560	100%	9	9			213	525	
Netgem UK (GBP)	1	1 464	100%	1	-			6 002	879	
Connected Labs (EUR)	1 626	(572)	100%	1 800	122			370	(932)	
Participations										
VITIS SA (EUR)	2 097	2 742	58%	3 991	3 991			16 314	(5 387)	

6. Juste valeur des instruments financiers et facteurs de risques

6.1. Juste valeur des instruments financiers

Au 31 décembre 2019 le Groupe avait contracté différents contrats d'achats à terme EUR/USD totalisant USD 2,8 millions. La juste valeur de ces instruments de couverture a été constatée en Instruments financiers- passif pour un montant de K€ 26 en contrepartie des réserves s'agissant d'instruments de couverture de trésorerie efficaces.

6.2. Informations sur les risques

Outre les risques décrits par la Société au paragraphe « Risques opérationnels » ci-après, le Groupe est exposé aux risques financiers suivants :

- Risque de liquidité ;
- Risques de marché (change, taux, actions) ;
- Risques de crédit, risque de concentration client et risque pays.

Risques de liquidité

Le Groupe estime ne pas être exposé à ce risque, compte tenu de sa structure financière générale, du niveau et de la structure de son actif circulant et d'un endettement financier limité.

Risques de marché

Risques de change

Compte tenu du caractère international de son activité et de ses implantations, le Groupe est exposé à un risque de change tant à l'égard de ses clients qu'à l'égard de ses fournisseurs. Au 31 décembre 2019, la position nette de change par devise est la suivante :

Données en millions d'euros	GBP	USD
Actifs	1 570	1 933
Passifs	(1 274)	(2 759)
Position nette en devises avant gestion	297	(826)
Couverture	-	826

Position nette en devises après gestion	297	-
Position nette en euros après gestion	349	-
<i>Impact sur la position nette de la variation de -1% de la devise</i>	3	-

Dans le cadre de son activité de vente de terminaux, le Groupe réalise la majeure partie de ses achats en USD. Une partie limitée des contrats clients du Groupe est libellée en USD. Lorsque l'activité le permet, le Groupe utilise les USD générés par ses ventes pour régler ses achats libellés en USD. Dans le cadre d'une centralisation de trésorerie, les USD générés par les filiales sont utilisés par les autres entités du Groupe qui en manquent éventuellement.

Pour la part de ses achats non couverte par ses contrats clients libellés en USD, le Groupe achète des USD sur les marchés financiers, dans le cadre d'opérations de change à terme ou spot. Le Groupe n'utilise pas d'autres types de produit de change. Les achats d'USD sont réalisés lorsque les engagements dans cette devise deviennent suffisamment probables et lorsqu'ils atteignent des montants significatifs.

Une partie des contrats clients du Groupe est libellée en GBP, le Groupe est ainsi exposé aux variations de cette devise et réalise des opérations de couverture lorsque les engagements dans ces devises deviennent suffisamment probables et lorsqu'ils atteignent des montants significatifs.

Une partie des dépenses opérationnelles du Groupe sont libellées en GBP, en SGD, et MXN.

Le Groupe évalue et ajuste régulièrement ses besoins de couverture, en tenant compte des dépenses opérationnelles par devise.

Le Groupe ne couvre que son risque de change de transaction.

Les états financiers consolidés du Groupe sont présentés en euros. L'exposition au risque de conversion découle de ce que les actifs, passifs, produits et charges des filiales dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro, USD (Netgem Singapore et Netgem Australia) ou le GBP (filiale anglaise), sont convertis en euros au cours de change applicable, pour être inclus dans les comptes consolidés du Groupe. La politique du Groupe est de ne pas couvrir le risque de conversion

Il ne peut être donné aucune garantie sur le fait que le Groupe pourra gérer efficacement dans le futur son risque de change et que la politique suivie lui permettra de ne pas subir de pertes du fait de ce risque ou de maintenir un niveau de marge satisfaisant.

La Société négocie les conditions des couvertures de risques de change au mieux de ses intérêts sans toutefois pouvoir garantir que les taux négociés constitueront les meilleurs taux de couverture du marché ni qu'elle sera en mesure de négocier des taux raisonnables.

Toute dégradation des conditions de négociation de ces taux ou évolution défavorable des taux pourrait avoir un impact défavorable sur les résultats et la situation financière du Groupe.

Risques sur actions

La Société est exposée au risque sur actions du fait des actions Netgem qu'elle détient en trésorerie.

Au 31/12/2019, en K€ (données sociales)	Total
1.886.916 actions Netgem valorisées à 0,90 € par action (cours moyen de décembre 2019)	1 698

Risques sur matières premières

Le Groupe n'achetant pas de matières premières ou énergétiques, ce risque indirect est traité dans la rubrique « Dépendance vis-à-vis de certains de ses fournisseurs ».

Risques de crédit, risque de concentration clients et risque pays

Les créances sur lesquelles le Groupe encourt un risque de crédit ou de contrepartie sont principalement les créances clients.

Le Groupe évalue périodiquement le risque de crédit et la situation financière de ses contreparties, en tenant compte du risque pays, et provisionne les pertes potentielles sur créances non recouvrables. Le montant de ces pertes est resté dans les limites anticipées par la Direction en 2019.

La clientèle du Groupe est principalement constituée d'opérateurs multi-services en Europe et Asie.

Le tableau ci-après récapitule le pourcentage du chiffre d'affaires réalisé au cours des exercices clos les 31 décembre 2019, 2018, 2017, 2016 et 2015 auprès des cinq et dix principaux clients du Groupe par rapport au chiffre d'affaires total de ces exercices, illustrant le risque de concentration client :

Données IFRS consolidées	2019	2018	2017	2016	2015
% du chiffre d'affaires réalisé auprès des cinq principaux clients par rapport au chiffre d'affaires total	74,7%	58,9%	62,4%	66.3%	71.8%
% du chiffre d'affaires réalisé auprès des dix principaux clients par rapport au chiffre d'affaires total	93,0%	87,1%	91,2%	86.2%	88.3%

En 2019, 3 clients contribuent chacun à plus de 10% du chiffre d'affaires consolidé et de la marge consolidée du Groupe.

Le risque de concentration client est resté significatif en 2019 :

% de la marge brute – données IFRS consolidées	2019
Client 1	29%
Client 2	24%
Client 3	11%
Client 4	8%
Client 5	6%

Les créances commerciales sont toutes à moins d'un an.

Si l'un des principaux clients du Groupe décidait de limiter son activité avec Netgem ou de mettre fin à ses relations commerciales avec le Groupe ou faisait défaut, cela pourrait avoir un impact défavorable significatif sur les résultats et la situation financière du Groupe.

La Société bénéficie d'une garantie pour remplacement de produits non conforme aux spécifications sur une durée de 24 mois à compter du départ de l'usine des produits, notamment en cas de défaut épidémique.

Malgré les précautions prises par le Groupe, le défaut d'un client ou d'un fournisseur ou la matérialisation d'un risque pays pourrait avoir un impact défavorable sur les résultats et la situation financière du Groupe.

Le Groupe a par ailleurs mis en place une politique de gestion de la trésorerie ayant pour objectif de limiter les placements à des instruments financiers liquides. Les disponibilités du Groupe sont essentiellement exprimées en euros et concentrées dans des banques de type G-SIFI.

Risques opérationnels

Les principaux risques et incertitudes auxquels la Société et le Groupe sont exposés sont les suivants :

Risque du fait des produits, logiciels ou services

La conception, la réalisation et la commercialisation de terminaux hardware, de logiciels et de services peuvent exposer le Groupe à des actions en responsabilité. Ces actions pourraient être engagées soit par les clients opérateurs, soit, le cas échéant, par des consommateurs finaux.

Pour être en mesure d'assumer ce type de responsabilité, la Société a souscrit à une police d'assurance responsabilité civile générale et professionnelle auprès d'une compagnie d'assurance de premier rang (couverture pour dommages corporels de € 10 millions par sinistre et par an et couverture pour dommages matériels et immatériels, consécutif ou non, de € 10 millions par sinistre et par an). Cette police intègre aussi la couverture de certaines filiales ; les filiales Netgem Australia, Netgem Singapour et Netgem Mexique ont mis en place leur propre assurance en responsabilité civile professionnelle. La police d'assurance civile générale et professionnelle souscrite par la Société est susceptible d'être actionnée en complément de garantie de ces polices d'assurance locales. Comme pour toutes les polices d'assurance, rien ne permet cependant de garantir que dans l'hypothèse de réalisation d'un risque, ces polices trouveront automatiquement à s'appliquer, ni qu'elles s'avéreront suffisantes et empêcheront toute conséquence financière à l'égard de la Société, notamment au vu des systèmes de franchises et exceptions applicables au titre desdites polices d'assurance.

Propriété intellectuelle

La capacité du Groupe à répondre à la pression concurrentielle et à développer des innovations technologiques nécessaires à sa croissance s'appuie sur des plates-formes et une technologie développée essentiellement par ses employés. En parallèle, la nécessité de disposer des technologies répondant aux standards du marché impose de plus en plus à la Société l'obligation de conclure des licences d'utilisation et de distribution de technologies tierces. L'utilisation de certaines de ces technologies tierces peut impliquer la mise en place de contrats de licence avec les tiers détenteurs des droits, licences et brevets.

Le Groupe utilise une combinaison de droits d'auteur, de logiciels, de brevets, de marques pour établir et protéger certains droits de propriété concernant sa technologie. Cela étant, ses produits reposent sur une technologie constituée d'éléments standards et d'éléments dits « libres » ou de logiciels informatiques dont le Groupe ne peut assurer la protection par

des brevets. Le Groupe n'est donc pas en mesure de garantir la validité des droits sur des développements issus de ces logiciels libres, l'absence de violation de droits de tiers, ni que les mesures prises pour protéger ces droits empêcheront toute appropriation fautive par des tiers, des fournisseurs ou des clients de sa technologie et plus exactement du code source y afférant, ni qu'il lui sera possible de détecter toute utilisation illégale et de prendre les mesures appropriées pour faire valoir ses droits de propriété intellectuelle. Il est en outre possible que des sociétés concurrentes aient développé ou développent des produits ou des technologies similaires de façon légale qui empêcheraient l'obtention d'une protection au titre du droit des logiciels, brevets et autres droits de propriété intellectuelle, voire l'utilisation, la commercialisation et l'exploitation par le Groupe de sa technologie et de ses produits. Par ailleurs, ses produits et sa technologie ainsi que toute application spécifique pourraient, involontairement, être constitutives de violation de droits de propriété intellectuelle ou industrielle de tierces parties. Le Groupe est particulièrement vigilant à éviter que sa technologie ne fasse l'objet de contrefaçon par tous tiers, fournisseurs ou clients.

L'utilisation d'une technologie tierce pourrait également requérir le paiement d'une licence ou de royalties que la Société pourrait ignorer ou ne pas être en mesure d'honorer. La Société s'attend à une augmentation du nombre d'audits diligentés par les détenteurs de licences tierces ou par leur représentant et éventuellement des litiges en contrefaçon ou en violation de droits des tiers (et notamment des brevets) ou autres infractions. Toute revendication contre la Société, qu'elle soit fondée ou non, ou tout contentieux significatif pourrait avoir des conséquences sur le cours de l'action de la Société et détourner l'attention des dirigeants et des cadres de leurs tâches opérationnelles pour une période significative, aurait pour conséquence des coûts de gestion importants, entraînerait des délais dans le déploiement de certaines technologies ou pourrait contraindre la Société à devoir payer des redevances et/ou des pénalités de retard et/ou des dommages et intérêts, qui pourraient s'avérer prohibitives. En outre, il est possible que la Société ne soit pas en mesure d'obtenir des tiers opposant leurs droits des licences à des conditions acceptables.

Dépendance vis-à-vis de certains de ses fournisseurs

Concernant son activité vente de terminaux, depuis son origine, Netgem sous-traite la totalité du processus de production et d'assemblage de ses terminaux auprès de sous-traitants industriels et commande, indirectement au travers de ses sous-traitants, les composants entrant dans la fabrication de ses produits. La capacité pour Netgem de livrer les produits commandés par ses clients est donc dépendante de la capacité de ses fournisseurs et autres sous-traitants à lui livrer les produits que Netgem leur commande. Tout défaut ou faillite d'un fournisseur, incident de production et/ou non livraison de certains éléments utilisés dans le cadre de la fabrication de ses produits, tels que les micro-processeurs, les tuners, alimentations et télécommandes, pourraient ainsi avoir une incidence majeure sur les résultats, le patrimoine et la situation financière de la Société.

De nombreux éléments de la technologie et des produits Netgem ne sont d'ailleurs souvent disponibles qu'auprès d'un nombre réduit de fournisseurs ou dans des conditions d'approvisionnement qui peuvent à tout moment être rendues difficiles par les conditions de marché extrêmement volatiles, par une concentration de certains des acteurs de ce marché et/ou ou par des catastrophes naturelles, bien que la Société ait significativement réduit ce risque par une politique industrielle proactive essentiellement basée sur une diversification de ses sources, en ciblant notamment les composants clés. Ces différents facteurs peuvent entraîner une volatilité des coûts de production de Netgem et limiter sa capacité à réduire son coût de revient et à faire face à la demande.

Par ailleurs, les relations de Netgem avec ses principaux fournisseurs ne sont pas systématiquement formalisées par des contrats écrits (pour lesquels les cycles de négociations sont longs) et peuvent souffrir en contrecoeur des tensions qui affectent leurs marchés ou de leurs ralentissements entraînant des cycles plus longs de consommation des composants. Netgem pourrait d'ailleurs souffrir d'arbitrage entre clients que certains de ses fournisseurs pourraient effectuer afin notamment d'allouer leurs capacités de production qui s'avèreraient insuffisantes. Toute incapacité ou difficulté à obtenir les composants ou les éléments requis dans les délais imposés et à un prix raisonnable, ou toute interruption temporaire ou définitive de leur fabrication, pourrait avoir des conséquences négatives importantes sur la production, l'activité, les résultats et la situation financière de Netgem. La perte de tout client significatif du Groupe ou la réduction des commandes au Groupe aurait aussi une incidence sur la capacité du Groupe à négocier et obtenir des prix de revient compétitifs.

Enfin, dans certaines situations, Netgem peut être amené à prendre des engagements de production ou d'achat de composants auprès de ses fournisseurs qui ne sont pas couverts par des commandes de clients, afin de pouvoir respecter certains délais de livraison. Si les commandes clients ne sont pas obtenues, Netgem pourra se retrouver propriétaire d'un stock de composants ou de produits finis et ne pas trouver d'acquéreur ou bien devoir les revendre à perte, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur les résultats et la situation financière du Groupe. Cela étant, de tels engagements à découvert sont limités et surveillés afin de ne pas dépasser des limites de risque définies en interne comme raisonnables.

Une forte hausse du coût des matières premières et énergétiques ou du coût du travail pourrait par ailleurs avoir un impact défavorable sur les résultats et la situation financière du Groupe, si elle était répercutée par les fournisseurs au Groupe et si celui-ci s'avérait incapable de répercuter cette augmentation à ses clients.

Risques liés au contrôle qualité des produits

Les contrôles de la qualité des terminaux de Netgem sont effectués directement par les sous-traitants industriels aux différentes étapes de la production, lors du contrôle direct sur la chaîne d'assemblage et à la sortie de la chaîne d'assemblage. Un défaut épidémique non identifié ou identifié trop tardivement sur un produit diffusé à grande échelle par le Groupe pourrait avoir un impact défavorable sur la réputation, les relations commerciales, les résultats et la situation financière du Groupe. Par ailleurs, le Groupe pourrait ne pas être en mesure de faire jouer la garantie fournisseur sur les produits défectueux ou les accessoires, notamment en cas de défaut desdits fournisseurs (faillite).

Risques liés à ses hommes clés

Le succès du Groupe dépend de manière significative du maintien de ses relations avec ses collaborateurs clés. Leur départ ou leur indisponibilité prolongée, pour quelque raison que ce soit, pourrait affecter le Groupe. L'incapacité d'attirer de nouveaux collaborateurs ou de maintenir ses collaborateurs de haut niveau pourrait avoir un effet négatif important sur le chiffre d'affaires du Groupe, ses résultats et sur sa situation financière.

Risques juridiques

Le Groupe est, ou est susceptible d'être, impliqué dans un certain nombre de procédures juridictionnelles dans le cours normal de ses activités. Des dommages et intérêts peuvent être demandés dans le cadre de certaines de ces procédures. Le Groupe estime que les litiges ou situations contentieuses connus ou en cours à ce jour sont suffisamment provisionnés et que les éventuelles issues défavorables ne devraient pas affecter sa situation financière de façon significative.

Hormis une procédure historique à l'encontre des anciens actionnaires majoritaires de la Société Glow Entertainment Group SA et pour laquelle la Société bénéficie d'une garantie de la part desdits anciens actionnaires au titre du contrat d'apport en date de décembre 2007 incluant son avenant, il n'existe pas d'autres procédures administratives, judiciaires ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

Risque lié aux fraudes et actes de malveillance informatique

La Société comme l'ensemble des acteurs du monde numérique est susceptible d'être la cible directe ou indirecte (notamment via ses prestataires techniques) d'une fraude informatique ou d'un acte malveillant visant ses dispositifs informatiques (serveurs, base de données, outils informatiques, etc.), mené via un réseau cybernétique, impactant son activité de façon plus ou moins notable et plus ou moins durable.

La Société dispose à ce jour d'anti-virus, de pare-feu, de moyens de protection en adéquation avec l'état de l'art actuel. La Direction a défini une Charte informatique, dans le respect des principes de précautions en usage dans notre domaine d'activité, à destination des salariés et autres utilisateurs des outils informatiques de la Société, visant à renforcer la sécurité de la Société contre ce type de risque également en interne.

Bien que l'exposition de la Société à ce risque semble modérée, la Société envisage de mettre en place une nouvelle police d'assurance spécifique, en vue de faire assurer auprès d'une compagnie d'assurance de premier rang, les risques liés aux fraudes et autres actes de malveillance informatique.

Risque de corruption et de fraude

La Société comme toute autre société est susceptible dans le cadre de son activité, d'être victime de fraude et/ou de corruption soit du fait de tiers externes à la Société (fournisseurs, prestataires, clients) ou soit en interne.

Concernant les risques de fraude émanant de tiers externes à la Société : en tant que Société cotée, la Société requiert préalablement à toute discussion avec des tiers, la mise en place d'un accord de confidentialité. Dans l'hypothèse où les négociations entreprises donneraient lieu à la négociation d'un partenariat éventuel avec le tiers, la Société s'informe généralement auprès d'organisme tiers de la fiabilité (notamment financière) de ladite entité. A l'occasion de la négociation des termes et conditions dudit partenariat la Société requiert des garanties écrites quant au bon respect par le cocontractant de certains principes fondamentaux consacrés par l'OMC et l'OCDE. Par ailleurs, la Société s'aménage aussi un droit d'audit contractuel des infrastructures et des documents comptables de certains de ses partenaires. La Société peut aussi requérir de la part du tiers concerné des déclarations écrites définissant sa politique en matière de lutte contre la corruption et la fraude dans le cadre de sa propre activité mais aussi vis-à-vis de ses propres partenaires.

La Société étant une société cotée, fait l'objet d'un audit de ses comptes et de ses procédures financières deux fois par an, de la part d'auditeurs externes indépendants dont les rapports d'audit sont rendus publics. D'autre part, le comité d'audit qui siège deux fois par an, exerce aussi un contrôle indépendant sur l'identification et la gestion de ces risques par la Société.

Risque en matière de protection des données personnelles

La Société est susceptible dans le cadre de son activité d'avoir accès directement ou indirectement à certaines données personnelles communiquées soit par ses clients finaux et/ou opérateurs, soit par ses salariés, soit par ses actionnaires. Le type de données auxquelles Netgem a principalement accès se limite aux identifiants des set-top-boxes sans possibilité pour Netgem de lier ces set-top-boxes à un consommateur final. Dans le cadre de

son activité B2C au Royaume-uni, Netgem dispose d'un accès plus direct aux données personnelles de ses clients et ce dans le respect de la législation en vigueur. D'une façon générale, Netgem est susceptible d'avoir accès à certaines données personnelles dans le cadre de l'exercice normal de son activité (notamment celles de ses salariés) et a donc mis en place tous les moyens à sa disposition pour en sécuriser l'accès (contrôle d'accès des locaux, politique de mots de passe pour accéder aux répertoires, absence de transfert de ces données notamment hors Union Européenne, signature d'accord de confidentialité, engagement des prestataires et/ou sous-traitants éventuels de Netgem dans le cadre de la Directive RGPD) et respect des principes de "privacy by design" ou de "privacy by default" lors de la conception de ses produits livrés à ses clients opérateurs. Par ailleurs, Netgem a mis en place une action de formation d'un salarié habilité à gérer en interne les problématiques liées à la protection de données à caractère personnel.

Risque fiscal et Urssaf

Tout réexamen, remise en cause ou modification de la situation fiscale ou sociale du Groupe pourrait se traduire par le paiement de rappels d'impôts ou de cotisations sociales, d'intérêts de retard et/ou de pénalités et pourrait donc avoir un impact défavorable sur la situation financière et les résultats du Groupe.

Le contrôle fiscal couvrant les exercices 2012 et 2013 et le crédit impôt recherche 2011, 2012 et 2013 est terminé. Le paiement du règlement d'ensemble a été effectué courant 2018.

La société Netgem SA a fait l'objet d'un nouveau contrôle fiscal couvrant les exercices 2016 et 2017 et le crédit impôt recherche 2015, 2016 et 2017 ; les investigations se sont terminées en fin d'exercice 2019 et une charge de K€ 41 a été comptabilisée à la clôture de l'exercice.

Par ailleurs, la société Netgem SA a fait l'objet sur 2019 d'un contrôle Urssaf couvrant les exercices de 2016 à 2019 qui a conduit la société a payé K€ 45.

Et enfin, la société Netgem @TV Ltd fait l'objet d'un contrôle de ses charges sociales sur la période 2017 à 2019 ; les investigations sont toujours en cours et à ce stade de la procédure, aucune provision n'a été comptabilisée à la clôture de l'exercice.

Risques industriels ou environnementaux

La Société n'intègre aucune activité de production industrielle et n'est ainsi sujette à aucun risque industriel ou environnemental de façon directe.

Risques liés à sa participation dans Vitis

Vitis est un nouvel opérateur Triple Play sur le marché de la fibre optique en France, dans les zones géographiques couvertes par les Réseaux d'Initiative Publique (les « RIP »).

Au 31 décembre 2019, Netgem détenait 58,21% de Vitis. Vitis étant conjointement contrôlée par ses actionnaires, elle est mise en équivalence dans les comptes consolidés de Netgem depuis le 1er novembre 2016.

Si la société Vitis ne parvenait pas à se développer suffisamment rapidement, si elle enregistrait des pertes durables ou si sa situation financière se dégradait, cela pourrait avoir un impact défavorable sur la situation financière du Groupe.

Les principaux risques identifiés par la société Vitis sont :

- Le retard ou le ralentissement du déploiement de la fibre optique dans les régions, en particulier la livraison de prises commercialisables par les opérateurs de réseaux qui construisent les prises à la demande des collectivités locales, et dont Vitis est soumis au calendrier ;
- La concurrence d'autres opérateurs pour la conquête de nouveaux clients, disposant de marques bénéficiant d'une forte notoriété ou de moyens techniques et financiers supérieurs à ceux de Vitis leur permettant d'acquérir rapidement une grande part de marché ;
- La détérioration du "churn", taux de désabonnement des abonnés du fait de problèmes de qualité de service, ou d'offre concurrente plus compétitive ou d'offres de promotion agressives de la part de la concurrence ;
- Les freins au développement du marché de la vidéo à la demande : piratage, l'application de minima garantis élevés de la part de certains ayant-droit, l'indisponibilité de certaines œuvres majeures, les problématiques liées à la chronologie des médias et à la protection des différents droits de propriété intellectuelle attachés aux œuvres audio-visuelles et qui imposent des règles strictes notamment lors de l'encodage des fichiers ou leur mise en ligne et générant par la même un risque d'action en violation de droit de propriété intellectuelle de la part de certains d'ayants-droits.

La gestion et l'identification de ces risques sont sous la responsabilité de la Direction de Vitis.

7. Indications sur les risques financiers liés aux effets du changement climatique et présentation des mesures prises pour les réduire en mettant en œuvre une stratégie bas-carbone dans toutes les composantes de son activité

Du fait de son activité, de ses implantations et de la nature de ses opérations, le Groupe n'estime pas encourir de risque financier significatif lié aux effets du changement climatique. Cela étant, le groupe s'efforce ou s'est efforcé de prendre en compte les questions environnementales lors de la conception et du transport de ses produits afin de notamment réduire son empreinte carbone indirecte.

NETGEM
Société Anonyme
Au capital de 6.144.211,40 euros
Siège social : 10, Avenue de l'Arche, 92419 Courbevoie Cedex
R.C.S. Nanterre 408 024 578

DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS

(Art. R225-88 du Code de commerce)

Je soussigné : **NOM**.....
Prénoms.....
Adresse.....
.....
Adresse électronique.....

Propriétaire de ACTION(S) de la société NETGEM

demande l'envoi des documents et renseignements concernant l'Assemblée générale ordinaire du **20 octobre 2020**, tels qu'ils sont visés par l'article R225-83 du Code de commerce sur les sociétés commerciales au format suivant :

- papier
- fichiers électroniques à l'adresse mail indiquée ci-dessus

Fait à, le.....

Signature

NOTA : Les actionnaires titulaires de **titres nominatifs** peuvent, par une demande unique, obtenir de la société l'envoi des documents et renseignements visés aux articles R225-81 et R225-83 du Code de commerce à l'occasion de chacune des assemblées d'actionnaires ultérieures.